



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

De : Jean-Pierre DARTEVELLE et Alain COURONNE

A : ligues et Délégués au classement des ligues

Paris, le 16 décembre 2009

Objet : Nouvelles règles – Classement 2010

Madame, Monsieur,

Après validation par le Bureau Fédéral et le Comité de Direction des 4 et 5 décembre derniers, nous vous informons de deux nouvelles règles concernant le calcul du classement **applicable pour l'année sportive 2010**.

1. PENALISATION DE LA DEFAITE

Après des tests significatifs effectués sur les palmarès du classement 2010, une nouvelle formule de calcul du nombre de victoires supplémentaires a été adoptée, afin de sanctionner plus sévèrement les défaites significatives.

La formule actuelle : $V - E - 2I$ est remplacée par la suivante : **V-E-2I-5G**

Dans laquelle :

- V = nombre de victoires (victoires par wo comprises)
- E = nombre de défaites à échelon égal (défaites par wo non comprises)
- I = nombre de défaites à un échelon inférieur
- G = nombre de défaite deux échelons inférieurs et plus, et par wo à partir du 3eme

2. BONIFICATION 15 POINTS PAR PARTIE GAGNEE

Cette bonification mise en place en 1997 pour les championnats de ligue 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} série seniors, est régulièrement mal codifiée lors des homologations et attribuée à tort, à certains championnats jeunes ou/et seniors plus.

Aussi, dans un souci d'équité la règle suivante a été adoptée :

Bonification de 15 points par partie gagnée en championnats individuels jeunes, seniors et seniors plus dans les championnats régionaux de Ligue y compris dans les phases départementales disputées par élimination directe. Il en sera de même pour le championnat de France.

Cette bonification est plafonnée à 45 points (3 victoires).

Nous vous invitons à diffuser ces nouvelles règles le plus largement possible.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Alain COURONNE
Président de la C.F.C.



Jean-Pierre DARTEVELLE
Vice Président délégué FFT
DTN & Compétition Nationale